



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HAUSSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR LES COMMUNES DE L' AISNE EN 2020

15/04/20

1. Malgré une diminution de la population départementale, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes de l' Aisne progresse en 2020

Entre 2019 et 2020, le montant total de la DGF des communes de l' Aisne passe de 115 millions d' euros à 116,3 millions d' euros (+1,1 %). Au niveau national, le Gouvernement a stabilisé le montant des dotations aux collectivités territoriales pour la troisième année consécutive, après plusieurs années de baisse.

Cette hausse pour les communes de l' Aisne intervient alors que la population départementale est en baisse. L' augmentation globale s' explique donc par l' augmentation des dotations de péréquation, notamment les dotations de solidarité rurale et urbaine, qui traduisent l' effort de solidarité vers les communes les plus fragiles et de la ruralité.

2. Compte tenu notamment de l' évolution démographique et de la part de péréquation au sein de la DGF, des communes peuvent néanmoins connaître une baisse limitée de leur dotation

En fonction de leur situation individuelle, les communes connaissent, comme tous les ans, des évolutions de leur DGF. Dans l' Aisne, 347 communes ont une DGF en hausse par rapport à 2018 (325 en 2019), 445 ont une DGF en diminution (469 en 2019) et 6 ont une DGF stable. Pour 2020, comme en 2019, les évolutions ont été écrêtées, pour éviter des hausses ou des baisses trop importantes.

3. La solidarité nationale joue en faveur de l' Aisne

Le montant par habitant de la DGF dans l' Aisne est de 209 euros contre 206 euros l' an dernier. Il est de 165 euros par habitant au niveau national.

Préfecture de l' Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l' État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l' Aisne



@Prefet02